



« Assurer les conditions d'un accueil réussi, c'est partager des objectifs éducatifs, garder le contact, prendre part à la réalisation du bilan »

Une charte écrite collectivement

Depuis plusieurs années, un travail sur l'amélioration des conditions d'accueil collectif des jeunes sur leur temps de loisirs est mené par un grand nombre de structures issues de l'éducation spécialisée et de l'éducation populaire. Une « charte déontologique » a été écrite et signée par ces acteurs, elle est aujourd'hui une base de réflexion et de propositions. Elle pose les conditions d'un accueil réussi. Pour faire vivre cette charte, un comité de suivi s'est constitué.

Des journées de réflexion

Chaque année, le comité de suivi de la charte propose des journées d'information et de réflexion autour de thèmes liés à l'accueil de loisir des jeunes. Les thèmes abordés lors de ces journées permettent de construire des solutions ensemble.

Des outils à disposition des signataires et des familles

Des plaquettes à destination des différents interlocuteurs

Un site internet : <https://jpacalvados.wixsite.com/charte-accueilreussi>

Une cartographie interactive des signataires de la charte en ligne (accessible depuis le site internet)

Des outils pédagogiques en ligne

Une fiche de liaison pour le suivi administratif et éducatif

Des contacts

Les membres du comité de suivi peuvent vous conseiller et répondre à vos questions. Ils sont issus des divers organismes des deux secteurs.

Pour avoir plus d'informations ou adhérer à la charte accueil réussi, vous pouvez prendre contact auprès de la JPA ou de la DDCS du Calvados.



Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados

2, place Jean Nouzille

CS 35327

14053 CAEN CEDEX 4

Tel : 02 31 52 74 24

veronique.thieblemont@calvados.gouv.fr



La Jeunesse au Plein Air

Maison des associations

7 bis, rue Neuve Bourg l'Abbé

14000 CAEN

Tel : 02 31 43 72 55

jpa14@laposte.net

Réussir l'accueil d'un enfant ou jeune à besoin particulier dans son projet de vacance ou de loisirs

La charte accueil réussi situe clairement les enfants ou les jeunes au centre de leur projet, sur les aspects éducatifs et dans l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes, ainsi que dans un rapport de confiance entre les partenaires.

Les temps de vacances devraient être vécus par les enfants et les jeunes comme une étape, un changement pour contribuer à leur évolution, pour grandir et pouvoir profiter de ce temps afin de peut être « se montrer différemment ».

Les conditions de mise en place d'un accueil réussi passent par la préparation de la continuité éducative avant, pendant et après le séjour. Et aussi par,

- ◆ L'identification des spécificités de l'enfant (informations utiles à son intégration dans le groupe et à la vie collective en se préservant de toute stigmatisation) ;
- ◆ L'identification et l'adhésion à des objectifs éducatifs partagés (respect des règles collectives, intégration en milieu ordinaire,...) ;
- ◆ La négociation du départ entre le jeune et les professionnels chargés de son accompagnement (choix, préparation,...) ;
- ◆ Le contact obligatoire entre professionnel référent et organisateur du séjour (ou équipe pédagogique quand cela est possible) sur différents aspects (le séjour, l'équipe, l'enfant, le lien ou non avec la famille) ;
- ◆ La préparation des équipes (des institutions d'une part, et directeurs d'accueils collectifs de mineurs d'autre part) : information/ formation sur le fonctionnement des établissements, des services spécialisés et des accueils de vacances et de loisirs éducatifs.

Les conditions de mise en œuvre d'un accueil réussi passent par un engagement collectif :

Les établissements et services spécialisés s'engagent à :	Les établissements et services spécialisés et/ou les familles s'engagent à :	Les associations et collectivités organisatrices d'accueils de loisirs s'engagent à :
⇒ Situer la place des loisirs dans les projets d'établissements et les projets personnalisés des jeunes ;	⇒ Associer les jeunes au choix du séjour ;	⇒ Donner une information plus précise sur le séjour ;
⇒ Associer les détenteurs de l'autorité parentale quand cela est possible au choix du séjour ;	⇒ Prendre connaissance et adhérer au projet de l'organisateur et du séjour choisi ;	⇒ Fournir un document d'inscription permettant un lien éducatif ;
⇒ Associer les familles d'accueil à la démarche de la charte ;	⇒ Prendre toute l'information nécessaire sur les conditions d'organisation du séjour ;	⇒ Donner les coordonnées du responsable du séjour ;
⇒ Fournir les coordonnées du cadre ou la personne de référence susceptible de répondre pendant la durée du séjour ;	⇒ Renseigner les fiches d'inscriptions et communiquer des stratégies éducatives concernant l'enfant ou le jeune ;	⇒ Informer et sensibiliser les équipes sur les publics accueillis ;
⇒ Former les directeurs de séjours sur les spécificités de certains publics.	⇒ Respecter la confidentialité dans le cadre du secret professionnel partagé quant aux informations communiquées ;	⇒ Former les directeurs de séjours sur les spécificités de certains publics ;
	⇒ Maintenir un lien pendant le séjour en cas de besoin.	⇒ Respecter la confidentialité dans le cadre du secret professionnel partagé sur les informations communiquées ;
		⇒ Maintenir un lien pendant le séjour, en cas de besoin ;
		⇒ Communiquer un bilan personnalisé du séjour.

Vous avez un enfant en situation de handicap ou à besoins particuliers : des loisirs, des vacances lui sont accessibles...

De quoi parle-t-on ?

Les TAP :

Temps d'activités organisés et pris en charge par la commune ou par une association en prolongement de la journée de classe, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Les séjours de vacances :

Accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels ou de leurs loisirs

Les accueils de loisirs :

Structures sans hébergement accueillant collectivement, ponctuellement ou de façon régulière sur des temps de loisirs ou de vacances tous les enfants et les jeunes

Les établissements spécialisés :

Dispositifs destinés à assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap

Vous trouverez, auprès des organisateurs de la charte accueil réussi, une écoute à vos attentes concernant l'accueil de votre enfant dans un centre de loisirs, en séjour de vacances ou lors des TAP. Les structures s'engagent à mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires à un accueil réussi.

Un projet spécifique adapté aux besoins de votre enfant pourra être construit avec l'équipe d'animation afin de mettre tout en œuvre pour qu'il puisse bénéficier de temps de loisirs et/ou de vacances.

Les outils et ressources à votre disposition :

Une cartographie interactive de la charte accueil réussi vous permet d'obtenir l'ensemble des coordonnées des signataires dont les accueils de loisirs à proximité de chez vous et les associations organisant des départs en séjours de vacances.

Vous pouvez consulter cette carte sur le site internet de la charte : <https://jpacalvados.wixsite.com/charte-accueilreussi>

Signataires de la charte Accueil Réussi



Enjeux de la charte accueil réussi

Permettre l'accueil de tous les jeunes sur des accueils de loisirs éducatifs en garantissant la continuité éducative. Les temps de vacances devraient être vécus par tous les enfants et les jeunes comme une étape, un changement pour contribuer à leur évolution, pour grandir et pouvoir profiter de ce temps d'épanouissement.

Les signataires de la charte accueil se sont engagés à rechercher avec vous les meilleurs solutions d'accueil . De votre côté, vous devez vous engager à fournir l'ensemble des informations utiles à la prise en charge de votre enfant sur ces temps de loisirs

Les engagements permettant un accueil réussi de votre enfant en situation de handicap ou à besoins particuliers dans un centre de loisirs ou un séjour de vacances :

	Les associations et collectivités organisatrices d'accueils de loisirs s'engagent à :	Les familles s'engagent à :
AVANT	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prévoir l'accueil dans le projet pédagogique ⇒ Informer et sensibiliser les équipes sur l'accueil de publics à besoins particuliers ⇒ Adapter les locaux et les activités aux besoins de chaque enfant ⇒ Mettre en place un dossier d'inscription permettant de recueillir les informations utiles à la prise en charge des enfants accueillis ⇒ Respecter la confidentialité dans le cadre du secret professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Remplir le dossier d'inscription le plus précisément possible, notamment en indiquant les éléments permettant de comprendre le comportement, les outils utilisés, les habitudes de la vie quotidienne, la gestion des conflits, la relation avec ses camarades et les adultes, le traitement médical... ⇒ Ne pas hésiter à se faire accompagner dans l'écriture du dossier ou à transmettre des bilans rédigés ⇒ Prendre connaissance du projet éducatif et du séjour choisi ⇒ Associer les jeunes au choix du séjour ⇒ Prendre contact avec l'organisateur pour visiter ou obtenir des informations complémentaires
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement de l'accueil <ul style="list-style-type: none"> ◆ Animateur ressource ◆ Suivi médical si nécessaire ◆ Gestion et accompagnement à la vie quotidienne ⇒ Construire des journées adaptées au besoin de l'enfant ⇒ Tenir informé les familles du déroulement de l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Rester disponible afin de maintenir un lien pendant l'accueil en cas de besoin ⇒ Transmettre à l'équipe le ressenti de votre enfant : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Difficultés rencontrées ◆ Fatigue ◆ Intérêts ou désintérêts pour les activités
APRES	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Communiquer un bilan personnalisé de l'accueil ⇒ Réfléchir à des pistes d'amélioration pour un prochain accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Se rendre disponible pour un retour/ bilan avec l'équipe